



INSCRIPTION COMPÉTITION 2021 - 2022

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : E-mail (obligatoire) :

Le dossier d'inscription est à retourner complet au responsable d'équipe :

- Fiche d'inscription complétée et signée
- Règlement de la cotisation :
118 € si nouvelle adhésion au club
59 € si renouvellement d'adhésion au club (réduction en raison des conditions sanitaires qui ont fortement perturbé la saison précédente)
- Certificat médical de non contre-indication de la pratique du volleyball en compétition, datant de moins de 6 mois, ou lire / compléter / signer l'attestation sur l'honneur au verso.

Aucune licence ne sera créée avant d'avoir le dossier complet

***(Attention au protocole sanitaire qui sera mis en place pour l'accès au gymnase,
et pour la participation aux matchs ; voir site internet pour les détails)***

J'ai lu et j'accepte les recommandations « Covid » (voir onglet Covid sur le site internet ou mises à disposition par le responsable de créneau)

Je décharge le TVB de toutes responsabilités en cas de contamination Covid.

J'ai lu et j'accepte la charte du club (disponible sur le site internet ou mise à disposition par le responsable de créneau)

J'autorise le Thonon Volley-Ball à utiliser mon image pour sa promotion, notamment la publication de photos sur son site internet ou dans la presse ;

Date : Signature :

Cadre réservé au club

Cotisation :

Chèque n° Espèces Virement

Autre (Beegift...)

Certificat médical

Licence n° Renouvellement Création

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)

atteste sur l'honneur être en possession d'un certificat médical de non contre-indication de la pratique du volley-ball en compétition, datant de moins de trois ans, et avoir répondu « non » à toutes les questions du questionnaire de santé (document Cerfa disponible sur le site du club > inscription > formulaires papier)

Date :

Signature :

Le certificat médical de non contre-indication du volley-ball nécessite un examen médical à la recherche d'une éventuelle contre-indication à la pratique du volley-ball.

Seul le médecin examinateur au cours de son examen est apte à décider de la nécessité de pratiquer des examens complémentaires tels qu'une épreuve d'effort, une échographie, ou autre, en fonction de l'interrogatoire et des facteurs de risque.

Le médecin s'attachera à rechercher :

- **Par l'interrogatoire :**

1. Les facteurs de risques cardio-vasculaire : âge, sexe, tabac, diabète, HTA, antécédents personnels et familiaux (notamment de mort subite ou «de gros coeur»), dyslipidémie, obésité, des signes de MARFAN ;
2. Symptomatologie cardiovasculaire à l'effort (palpitations, dyspnée, douleur, malaise, syncope, lipothymie...)

- **Réalisation d'un électrocardiogramme (recommandée) :**

1. Dès la première licence et tous les 3 ans de 12 à 20 ans ;
2. Tous les 5 ans de 21 à 35 ans ;
3. Tous les ans après 35 ans (utiliser la fiche médicale Senior +).

- **Réalisation d'un test d'évaluation cardiaque S.T.T (Systolic Tension Time) pour les adultes :**

Le sujet doit effectuer la montée d'une marche de 40 cm, y mettre les deux pieds, la redescendre avec le premier pied de montée en reculant et recommencer 24 fois par minute pendant 5 minutes. On mesure la fréquence cardiaque et la pression artérielle au repos, à la fin de l'effort et à la troisième minute de récupération. On effectue la multiplication de la fréquence cardiaque exprimée en battements par minute par la pression artérielle exprimée en millimètres de mercure.

- **Réalisation d'une épreuve d'effort à partir de 40 ans chez l'homme**

- **Réalisation d'une échocardiographie :**

Selon les résultats de l'ECG, les antécédents familiaux ou devant l'existence d'un souffle organique.

- **Demande des radiographies du rachis devant la notion de douleur lombaire chez l'enfant ou l'adolescent**